

Stand de tir 25 mètres – Impasse Louison BOBET

Note d'utilisation du stand par les tireurs licenciés

1. Description du stand 25LB

11 postes de tir sur cible fixe à 25m

Le Poste 1 est réservé aux PMR et à l'accès aux cibles ; **les postes 1, 2 et 3 sont strictement réservés au 22LR.**

L'accès aux cibles se fait par la tablette rabattable du poste 1 en suivant le cheminement indiqué au sol.

Le stand étant doté d'une ventilation mécanique permettant d'obtenir un flux d'air de 0,4 m/s, la totalité de l'air du stand est renouvelée en moins de 2 minutes.

2. Fonctionnement

Le stand n'est accessible qu'en présence d'un directeur de tir (DT) ou d'un responsable de séance (RS).

Directeur de tir : contrôleur agréé doté d'un tampon numéroté, **le DT encadre des séances de formation (tirs stagiaires et tirs contrôlés)**, il valide les tirs enregistrés (i.e. portés sur le carnet de tir – 3 tirs enregistrés sont obligatoires par année sportive pour les détenteurs d'armes de catégorie B).

Responsable de séance : membre du Conseil d'administration de l'ASTAC ou tireur confirmé habilité par le Président, il assure le bon fonctionnement du stand et veille au strict respect des règles de sécurité pendant la séance qu'il encadre.

Sur le planning, les séances encadrées par un DT sont indiquées par un **fond bleu clair** et portent le nom du DT. **INSCRIPTION OBLIGATOIRE par SMS pour les tireurs en cours de formation.** Les séances encadrées par un RS (tirs d'entraînement) sont indiquées par un **fond BLANC**.

Il est vivement conseillé à tous les tireurs de s'inscrire préalablement car le DT/RS peut annuler la séance prévue si aucun tireur de n'est inscrit 48 heures à l'avance.

MUNITIONS et ARMES AUTORISEES

Les armes peuvent être des armes de poings ou d'épaule utilisant les calibres 22LR, 32ACP, 38, 9mm, 11mm, 44 et 45 en round-nose blindées ou non, ou hollow-point.

Les calibres magnum (44Mag et supérieurs) ne sont pas autorisés en arme longue.

Les munitions de calibre de chasse (fusil à pompe compris) et, d'une façon générale, **les munitions spécifiques aux armes longues ne sont pas autorisées (exception pour les calibres 30 USM1 dont la puissance est analogue au 357).**

Le calibre 44Mag en arme de poing et les munitions à balles Wadcutter ne sont autorisées que sur les postes 9, 10 et 11.

Déroulement des séances

Les ouvertures du stand 25LB sont prévues au planning des séances de tir disponible en consultation et téléchargement sur le site de l'ASTAC.

<https://www.tir-albi.fr/planning/>

Elles sont également consultables sur l'agenda de l'ASTAC :

Chaque séance dure généralement 2 ou 3 heures et comporte alors 2 ou 3 séries de 1 heure, mise en place des cibles comprise (début des tirs toutes les heures à partir du début de la séance). **Les tireurs doivent se présenter 15 minutes avant le début de la série.**

3. Mise en œuvre du stand

Ouverture du stand par le DT ou RS – 20 minutes avant le début de la séance.

Les COMMANDEMENTS de tir : préparez vos armes, chargez, attention, halte au feu – armes en sécurité, reculez d'un pas sont IMPERATIFS et doivent être respectés à la lettre.

À l'appréciation du DT/RS, une interruption de tir à mi-séance permettra d'aller aux résultats et /ou de changer de cible.

Nettoyage par les tireurs du pas de tir et du tapis de sol placé devant les postes de tir en fin de séance.

Vidage des gouttières de récupération des projectiles et collecte de ces projectiles par un ou plusieurs tireurs désignés par le DT/RS.

2 bacs de collecte des étuis (1 pour les étuis de 22LR, un autres pour les étuis de classification B) et un bac pour les projectiles se trouvent à droite du pas de tir. Une poubelle destinée aux papiers, cartons et plastiques se trouve sur le pas de tir – NB : les cibles devront être déchirées en menus morceaux pour tenir le minimum de place dans cette poubelle.

4. Recommandations aux tireurs

1. **arriver au stand 15 minutes avant la série retenue (présentation et mise en place de la cible)**
2. **inscription sur le registre des tirs avec indication précise du calibre employé**
3. **présenter sa licence en cours de validité au DT/RS qui affecte un poste de tir**
4. **les malles rigides ne doivent pas être déposées sur les tables de comptage**
5. **apporter son arme au poste de tir dans sa mallette/housse (NB : **une seule arme à la fois** sur la tablette de tir)**
6. **avoir une cible (des cibles pourront être achetées sur place au prix unitaire de 1€) et des moyens de marquage (papillons, feutres de couleur...)**
7. **Protections auditives obligatoires**
8. **Il est conseillé de disposer d'un moyen d'observation des tirs**
9. **rappel important : il est STRICTEMENT INTERDIT de poser une arme non mise en sécurité**
10. **l'accès au pas de tir 25m est réservé aux tireurs licenciés.**

5. Stationnement des véhicules

Une place PMR est située devant l'entrée du stand 10m, elle est réservée aux personnes à mobilité réduite. Un parking 2 roues sera disponible sur le côté gauche du stand 10m.

En cas d'affluence, l'usage du parking public de La MILLIASSOLE est recommandé.